Anticipation des demandes de titres d'identité pour les examens

publié le 25/04/2018

Madame, Monsieur,
les examens de fin d'année approchent et, comme vous le savez, votre enfant devra présenter un titre d'identité avec photographie.
Si certains candidats ne sont toujours pas en possession de ce titre, il convient d'entamer les démarches dès maintenant car les délais d'obtention peuvent être assez longs.
En effet, seules quinze mairies et quatre mairie annexes de la Vienne peuvent désormais réceptionner les demandes de passeports et cartes nationales d'identité (CNI).
Lors de la prise de rendez-vous, il vous est conseillé de signaler que votre demande est motivée par un examen.
Restant à votre disposition pour tout complément d'information.
Bien cordialement,

Pour la Direction, le proviseur adjoint,

J-L. Sachot

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.